



LIGUE OUEST
994/05/IA
Agrement n°04 35S 123
du ministère de la Jeunesse
et des Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle compétitions et
événements

NOTE D'ORGANISATION

CHAMPIONNAT DE TIR SPORTIF LIGUE OUEST

Vendredi 27 et Samedi 28 mars 2026
La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Atlantique)

1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de printemps de tir sportif de la Ligue Ouest de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroulera les vendredi 27 et samedi 28 mars 2026, au stand de tir de La Société Nantaise de tir, Route de la Jonelière à La Chapelle-sur-Erdre (44). L'organisation est assurée par la Ligue Ouest de la FCD conjointement avec l'Association des sous-officiers de réserve de Nantes (44) et le soutien technique des clubs « Arquebusiers d'Ancenis » et « Société Nantaise de tir ».

2. ORGANISATION TECHNIQUE

2.1 Club Organisateur

ASOR NANTES

2.2 Conseiller technique « TIR »

Pascal KERLAU - cts.tir.lo@gmail.com - 06 08 90 82 18

2.3 Règlement

L'épreuve est organisée conformément au règlement particulier du championnat de tir cité en référence, ainsi qu'au règlement de la Fédération française de tir (FFTir). Les nouvelles dispositions ISSF FFTir relatives à la tenue des athlètes sont applicables.

Cette saison, deux disciplines de tir aux armes réglementaires sont confirmées. Il s'agit de la vitesse réglementaire 25m armes de poing et de la carabine 50m (disciplines 820, 823 du règlement TAR FFTir). Une discipline de TAR est ajoutée à 100m sur cible C200 réduite pour les disciplines fusil à verrou, fusil modifié, fusil semi-automatique petit et gros calibre (810, 811, 815, 816)

Pour la remise des récompenses, les athlètes doivent être porteurs d'une tenue de club ou à minima du t-shirt de la FCD.

2.4 Contrôle des documents

Les participants doivent être détenteurs de la licence de la FCD, saison 2025/2026 pour les disciplines 10m ainsi que la licence de la FFTir de la même saison pour les disciplines 25, 50 et 100 mètres. La présentation au format numérique est la règle.

2.5 Déroulement de l'épreuve

Il est précisé en annexe 2.

2.6 Résultats

À l'issue du championnat, les résultats détaillés sont envoyés aux représentants des clubs et aux clubs organisateurs.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1 Transport

Le transport est à la charge des clubs participants.

3.2 Lieu de la compétition

Société Nantaise de tir - Route de la Jonelière - 44340 La Chapelle-sur-Erdre (*voir plan en annexe*).

Coordonnées GPS : 47.25725462126458, -1.5407574000000004

3.3 Restauration

La restauration du midi est à la charge de la Ligue Ouest sur réservation par SYGEMA. Le nombre de repas sera transmis au club organisateur par le CTS.

3.4 Santé

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- La réglementation de la fédération délégataire ;
- La réglementation de droit public ;
- L'autorité d'accueil ;
- Le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif, en fonction des possibilités locales et institutionnelles.

En cas d'incident, comme lors des compétitions de la FFTir il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

4.1 Licences et documents

Chaque concurrent, devra pouvoir présenter au format numérique sa licence FCD et FFTIR pour la saison 2025/2026. Les clubs ayant délivré les licences s'étant engagés être en possession du certificat médical de pratique sportive, celui-ci ne sera pas exigible.

4.2 Engagement

Les engagements se font exclusivement via l'application SYGEMA par les secrétariats des clubs **au plus tard le lundi 23 mars 2026, terme de rigueur**.

Aucune autre épreuve ne se déroulant pendant le championnat de printemps, la totalité des postes offerts par série seront disponibles pour les tireurs de la FCD. Toutefois pour des raisons de bonne entente, si des places restent disponibles dans les séries, elles seront offertes aux licenciés FFTIR des clubs civils sous réserves de la souscription d'un titre temporaire 72 heures auprès de l'ASOR pour les clubs du secteur Pays de la Loire et de la Ligue Ouest pour les clubs du secteur Bretagne et au-delà.

Le nombre de postes par discipline est le suivant :

- P10 & C10m : 20 postes électroniques (à confirmer)
- C50m : 20 postes cibles papier (10 ISSF, 10 TAR)
- P25m : ISSF et TAR 10 postes ISSF et 10 postes TAR
- C100m : TAR 15 postes

Attention : un athlète peut tirer plusieurs disciplines en 10/25/50/100m. Il est donc possible de tirer 3 disciplines au maximum.

4.3 Droit de participation

Le montant du droit de participation est fixé à **6 € par tir ou épreuve** quel que soit la catégorie.

Attention : Le trésorier de la Ligue Ouest adressera au club une facture correspondant au nombre de participants.

Pour les jeunes (moins de 18 ans) l'engagement est pris en charge par la Ligue Ouest au titre des actions pour la pratique sportive des jeunes.

Important : Inscriptions par série obligatoires pour toutes les disciplines.

4.4 Financement

Les frais d'organisation seront pris en charge par la Ligue Ouest dans la limite de 15 € par participant licencié FCD. Si les dépenses excèdent l'enveloppe attribuée, les frais restants seront pris en charge par l'organisateur.

Le club organisateur « SNT » fera parvenir au secrétariat de la Ligue Ouest avec copie au trésorier de la Ligue Ouest tresorier@ligueouest-fcd.fr les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la Ligue Ouest FCD.

4.5 Assurance

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASSUR).

4.6 Droit à l'image

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de tir et sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

4.7 Bilan activités

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cf. annexe 4

6. VALORISATION DES MANIFESTATIONS

Cf. annexe 5

Destinataires (par courriel)
- Présidente de la Ligue Ouest
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- coordonnateur de pôle
- Conseiller Technique Sportif tir sportif de la Ligue

Angélique GAUTIER
Présidente de la Ligue Ouest

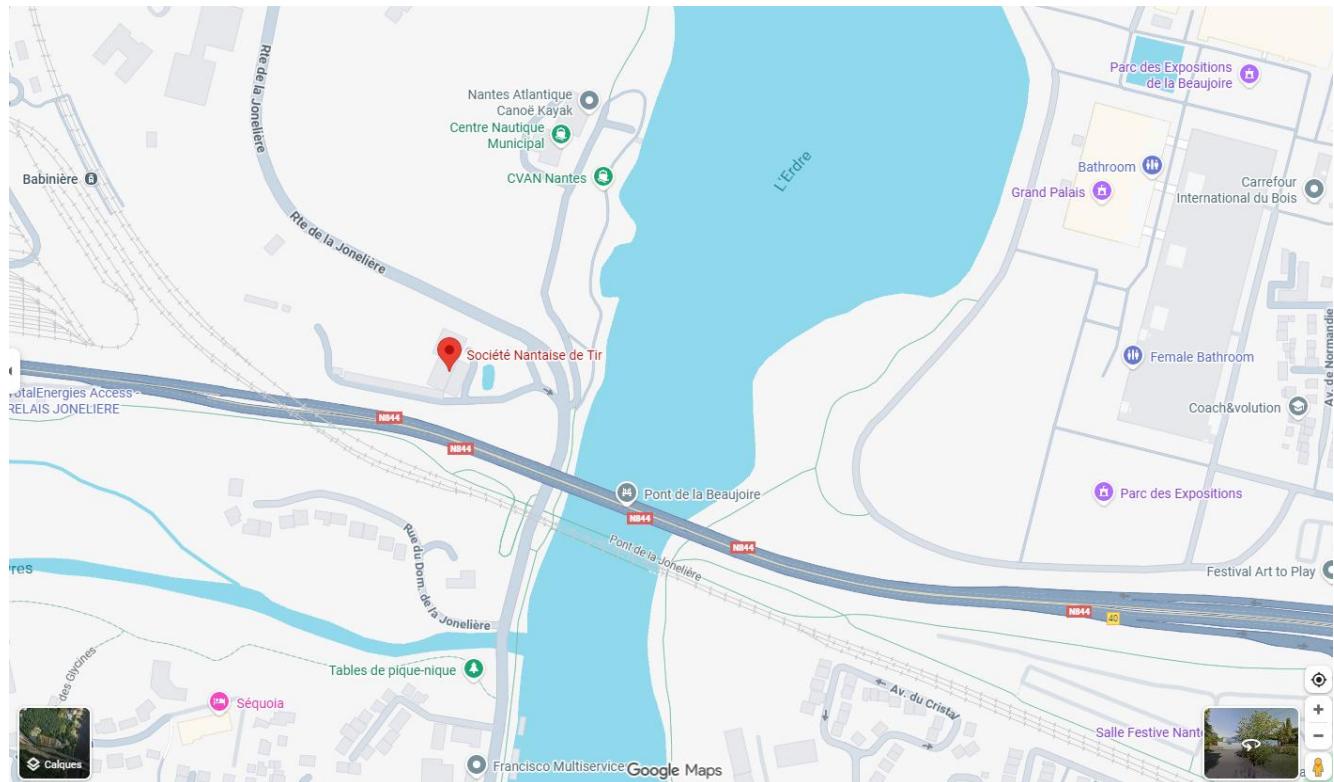
ANNEXE 1 – Plan d'accès

Club accueil :

Société Nantaise de tir

Route de la Jonelière

44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE



ANNEXE 2 – Programme des épreuves de tir 10/25/50M

CHAMPIONNAT de TIR DE PRINTEMPS de la LIGUE OUEST

Vendredi 27 et samedi 28 mars 2026 - La Chapelle/Erdre (44)

Attention, l'heure indiquée pour le 10m et le 50m est celle du premier tir de match, précédée de 10 minutes d'installation et de 15 minutes de préparation et d'essais.

Vendredi 27 mars, série carabine & pistolet 10m Série 100 : 14H00 15H40 Série 101 : 16H00 17h40	Samedi 28 mars, série carabine & Pistolet 10m Série 102 : 08H45 10H25 Série 103 : 10H45 12H15 Série 104 : 14H00 15H40
Vendredi 27 mars, série P25m ISSF Série 250 : 14h00 16h00 Série 252 : 16h15 18h15	Samedi 28 mars, série P25m ISSF Série 254 : 08H30 10H30 Série 256 : 11h00 13h00 Série 258 : 14H00 16H00
Vendredi 27 mars, série P25m TAR Série 251 : 14H00 15H00 Série 253 : 15H00 16H00	Samedi 28 mars, série P25m TAR Série 255 : 09h00 10h00 Série 257 : 10h00 11h00 Série 259 : 11H00 12H00 Série 261 : 14H00 15H00 Série 263 : 15H00 16H00 Série 265 : 16H00 17H00
Vendredi 27 mars, série C50m ISSF Série 500 : 14H00 16H00 Série 502 : 16H00 18H00	Samedi 28 mars, série C50m ISSF Série 504 : 08h30 10h30 Série 506 : 10h45 12h45 Série 508 : 14h00 16h00 Série 510 : 16h00 18h00
Vendredi 27 mars, série C50m TAR 820 823 Série 501 : 14H00 15H00 Série 503 : 15H00 16H00	Samedi 28 mars, série C50m TAR 820 823 Série 505 : 09h00 10h00 Série 507 : 10h00 11h00 Série 509 : 11h00 12h00 Série 511 : 14H00 15H00 Série 513 : 15h00 16h00 Série 515 : 16H00 17H00
Vendredi 27 mars, série 100m TAR 810 811 215 816 Série 800 : 14H00 15H00 Série 801 : 15H00 16H00	Vendredi 27 mars, série 100m TAR 810 811 215 816 Série 802 : 09h00 10h00 Série 803 : 10h00 11h00 Série 804 : 11H00 12H00 Série 805 : 14H00 15H00 Série 806 : 15H00 16H00 Série 807 : 16H00 17H00

Réservations obligatoires pour toutes les disciplines. Fin des épreuves à 17h00. Palmarès et remise des récompenses à 17h30. Vin d'honneur à 18h30.

ANNEXE 3 – Disciplines et classements

CHAMPIONNAT de TIR DE PRINTEMPS de la LIGUE OUEST

Vendredi 27 et samedi 28 mars 2026 à LA CHAPELLE-SUR-ERDRE (44240)

1 - PARTICIPATION AUX ÉPREUVES

1.1. Conditions d'accès

L'accès est libre et non soumis à un quota de point. Les épreuves sont ouvertes à partir de la catégorie Minime pour le 10/25 & 50m ISSF. Le 25m et le 25/100m TAR sont ouverts uniquement aux seniors et dames. Le 50m TAR est ouvert à partir de la catégorie cadet. L'inscription des participants est laissée à l'appréciation du responsable de section tir. **Tous les matchs ISSF se tirent sur 60 coups.**

Les épreuves sont ouvertes aux handisports et para-tir. Pour les épreuves avec fauteuil et assistance, il faut prévoir deux postes pour faciliter l'accès et le déroulement de l'épreuve.

1.2. Catégories

Un seul classement open par discipline.

Le meilleur jeune, la meilleure féminine et le meilleur vétéran de chaque épreuve seront également récompensés en fonction de leur âge, performance ou engagement dans la compétition.

1.3. Tous les participants sont licenciés FCD. Ce championnat non qualificatif est ouvert aux adhérents temporaires inscrits régulièrement auprès de l'ASOR Nantes ou de la Ligue Ouest FCD.

1.4. La participation aux épreuves « armes à feu » (catégories B et C) implique la « double licence »FCD/FFTir. La licence FFTir doit être établie au nom du club FCD ou celui avec lequel le club FCD a une convention pour la pratique des disciplines FFTIR dans ce cas toutes les licences de l'équipe doivent être au nom du même club FFTIR. Dans le cas contraire, le tireur ne pourra pas participer au classement par équipe mais seulement en individuel.

1.5. Discipline

Chaque participant peut tirer et être classé dans trois disciplines choisies parmi les 4 distances de tir (10, 25, 50 et 100m), qu'elles soient ISSF ou TAR.

2 - CLASSEMENT CLUBS

La coupe de la Ligue Ouest ISSF est remportée par le club qui totalise le plus de points dans les quatre disciplines ISSF inscrites (C10 C50 P10 P25). Le classement est réalisé sur 2400 points.

La coupe de la Ligue Ouest TAR est remportée par le club qui totalise le plus de points dans les trois disciplines suivantes : P25 TAR VR, C50m 820 ou 823, C100m FSA PC ou GC. Le classement est réalisé sur 600 points.

Si moins de deux équipes inscrites, il n'y a pas de classement Coupe Ligue de l'Ouest ISSF et TAR.

3 - ÉQUIPES

Une équipe est composée de deux tireurs de la même discipline quel que soit leur catégorie.

La coupe par équipe par discipline est remportée par le club qui totalise le plus de points par l'addition du score de ses deux meilleurs tireurs. Pour les coupes équipes TAR, les disciplines 820/823 sont confondues, seul le fusil verrou (810) est pris en compte pour le 100m.

4 - ARBITRAGE DES ÉPREUVES

Les arbitres FFTIR du département 44 et 35 disponibles à cette date assureront l'arbitrage des épreuves. Ils seront secondés par des bénévoles des clubs de l'Asor Nantes et de clubs volontaires pour aider. L'indemnité d'arbitrage, les frais de route, les repas des arbitres officiels sont pris en charge par la Ligue ouest. (Remboursement au tarif de la Ligue Ouest pour les frais kilométriques et repas, indemnité arbitrage selon le barème de la ligue de tir des Pays de la Loire et Bretagne).

5 - INFORMATIONS PRATIQUES

La vérification des inscriptions et le contrôle des licences seront effectués à l'arrivée à la SNT. Cette formalité peut être réalisée par le capitaine d'équipe ou responsable de section pour l'ensemble de ses athlètes. Il n'y aura pas de contrôle d'arme et d'équipement systématique. Des vérifications en cas de doute ou de tricherie avérée pourront être réalisées par un arbitre FFTIR.

ANNEXE 4 – Le développement durable pendant une manifestation

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoitage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !

ANNEXE 5 – Valorisation des manifestations

Valorisation des manifestations Ligue Ouest FCD Photos & vidéos



POURQUOI ?

Pour faire rayonner nos évènements sportifs et culturels, la Ligue Ouest FCD met en avant :

- le travail des bénévoles,
- l'engagement des clubs et sections,
- les performances et moments forts des rencontres.

Les photos et vidéos sont essentielles pour alimenter nos supports régionaux (Vent d'Ouest, newsletter, Facebook, Instagram, YouTube) et les supports nationaux (Infolettre FCD, A Armes Égales, réseaux sociaux).

→ Les photos, vidéos et comptes rendus doivent être transmis à la Ligue Ouest dans la semaine qui suit les évènements, 7 jours maximum après la date de clôture.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Clubs :

- Réaliser les prises de vues de leurs équipes lors des championnats.
- Désigner une personne “référente communication” chargée de transmettre les contenus au secrétariat de la Ligue Ouest.

Conseiller(ère)s techniques :

- Fournir les photos/vidéos officielles des rencontres.
- Rédiger un court article (5-10 lignes) précisant : nature de l'évènement, date, lieu, participant(e)s et acteur(ice)s clés, les faits marquants (buts, performances, moments décisifs).

Participant(e)s :

- Peuvent partager leurs photos/vidéos.
- Indiquer le nom des personnes à créditer lors de la publication des images.

COMMENT TRANSMETTRE ?

Via un album partagé (ex : Google Photos)
Par lien de téléchargement (ex : France Transfert)
En pièce jointe de mail (ne pas insérer dans un document word)

ADRESSE MAIL : SECRETARIAT@LIGUEOUEST-FCD.FR

ANNEXE 6 – Formulaire autorisation parentale

TIR SPORTIF - CHAMPIONNAT DE PRINTEMPS Ligue Ouest

Vendredi 27 et samedi 28 mars 2026

Nom du club :

Enfant :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Coordonnées de la personne à joindre en cas de problème :

NOM : Prénom :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. professionnel :

POUR LES MINEURS

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom) :

Tuteur légal AUTORISE mon enfant :

Né (e) le : à :

A participer à la compétition de tir qui se déroulera à : Société Nantaise de tir La Chapelle-sur-Erdre 44 les vendredi 27 et samedi 28 mars 2026.

J'autorise par la présente, le responsable de la délégation, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant. Dans tous les cas, le responsable de la délégation prendra contact avec la personne citée ci-dessus.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant) :

Mutuelle :

Signature du tuteur légal

(Précédée de la mention "lu et approuvé manuscrite").